

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mai 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le seize mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

COMPTE DE
GESTION 2016 DU
BUDGET PRINCIPAL
DE LA VILLE DES
LILAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Roland CASAGRANDE par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Claude ERMOGENI par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Valérie LEBAS, Gérard MESLIN par Christine MADRELLE, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Lionel BENHAROUS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D60-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017**OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31,**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,**VU** le compte de gestion du budget principal de la Ville des Lilas, présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2016,**CONSIDERANT** la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2016 du budget principal de la Ville des Lilas,**CONSIDERANT** que le compte de gestion n'appelle aucune observation,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE 1 : APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la Ville des Lilas présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2016.**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal et affichée en Mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **17 MAI 2017**
- et de son affichage le **19 MAI 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :**30 Voix pour****Voix contre****Abstentions****1 Pas part au vote**Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D60-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017